



## Déclaration liminaire de la FSU 02 CHSCT02 du mardi 7 septembre 2021



Quelle rentrée !

Encore une fois les conditions de reprise et de travail des agents de l'éducation nationale sont soumises à rudes épreuves... Ici des agents qui reprennent sans directive sanitaire, là des questionnements sans réponse, toujours des annonces médiatiques avant les instructions officielles... Bref, des personnels majoritairement heureux de reprendre mais encore laissés à leur bon sens pour gérer cette rentrée.

L'annonce, encore par voie de presse, d'un protocole niveau 2 quasi généralisé, sans actualisation de la FAQ, n'a en rien facilité la rentrée des écoles et des établissements.

Pour ce CHSCTD, la FSU demande à ce que soient traités les points suivants :

- point sanitaire départemental détaillé avec la situation par bassin.
- point sur la distribution des masques et des autotests
- point sur les personnels soumis à l'obligation vaccinale : nombre d'agents concernés, quelle communication reçue...
- point sur les personnels vulnérables,
- point sur les ASA COVID,
- point sur la FAQ
- point sur la mise en place des tests salivaires et de la vaccination des 12-17ans
- point sur les PIAL, les personnels AESH, leurs conditions de travail

La crise sanitaire, combinée avec le réchauffement climatique, a remis en avant les problématiques liées au bâti scolaire : problématiques des ouvrants et du renouvellement de l'air dans les espaces de travail, problématiques de la mise en travaux des écoles et établissements scolaires, la re-végétalisation des espaces extérieurs...

Qu'en est-il du déploiement des capteurs CO<sub>2</sub> dans les services, écoles et établissements ?

Aussi, en déplacement à Marseille, le Président de la république s'est livré à une véritable provocation en reprenant à son compte les refrains libéraux de transformation de l'école primaire. Au prétexte de traiter les difficultés de l'école à faire réussir les élèves, les annonces du président visent à dénaturer profondément le fonctionnement actuel de l'école publique.

Cette annonce présidentielle opportuniste lance de la plus mauvaise des façons le débat sur l'école dans la campagne présidentielle. Elle coïncide également avec le second passage au parlement, programmé en septembre de la proposition de loi Rilhac, téléguidée par le ministère et largement rejetée par la profession enseignante.

Les conditions de travail de la direction d'école sont loin d'être optimales en cette reprise avec une gestion non facilitée du protocole, la gestion de l'inclusion scolaire, les rencontres avec les AESH, quand les personnels sont affectés aux élèves avec notification, les notifications sans personnels dédiés... auxquelles s'ajoutent les tâches usuelles de la fonction de direction en début d'année avec les contraintes calendaires.

L'an passé, la FSU s'est inquiétée des conditions de travail de toutes les catégories de personnels de l'éducation nationale. Toutes sont malmenées en période de protocole sanitaire. La FSU demande l'étude régulière des conditions de travail des CPE, AED, personnels médico-sociaux, personnels de direction, personnels enseignants.

Comment s'applique la mise en place de la charte télétravail dans le département ?

Qu'en est-il de la déclinaison départementale de l'arrêté du 20 août 2021 concernant l'obligation de visite médicale entre 3 et 4 ans ?

La FSU appelle les personnels à se mobiliser massivement le **19 octobre** en faveur des conditions de travail et de la revalorisation des AESH, le **23 septembre** dans l'éducation, sans oublier le **5 octobre** dans le cadre interprofessionnel pour les salaires, l'emploi, les conditions de travail et d'étude.